

Déclaration de confidentialité pour les lanceurs d'alerte

Version du 27/03/2023

Par la présente déclaration de confidentialité, nous, Leica Camera AG (ci-après également « nous »), vous informons de la manière dont nous et les filiales de Leica Camera AG énumérées à l'annexe 1 (ci-après dénommées « filiale » ou « filiales » et, conjointement dénommées avec nous, « groupe Leica Camera ») traitons vos données personnelles lorsque Leica Camera AG ou une filiale les a obtenues par votre intermédiaire ou l'intermédiaire d'un tiers dans le cadre d'un signalement en rapport avec le système des lanceurs d'alerte (« [SLA](#) »).

1 Responsable et contact

Le responsable du traitement des données est tout d'abord

Leica Camera AG

Am Leitz-Park 5
D-35578 Wetzlar, Allemagne

personnel/confidentiel
Compliance Officer

Adresse courriel : compliance@leica-camera.com

Le SLA permet au groupe Leica Camera de prévenir et d'élucider les comportements illicites et/ou préjudiciables à l'entreprise de la part de collaborateurs du groupe Leica Camera ou d'autres personnes. C'est la raison pour laquelle Leica Camera AG travaille en étroite collaboration avec les filiales concernées afin d'éclaircir et d'enquêter sur les faits et de déterminer les mesures nécessaires.

Si vous fournissez des informations sur des faits qui concernent l'une ou plusieurs des filiales, Leica Camera AG est responsable de certains processus de traitement conjointement avec la/les filiale/s concernée/s, conformément à l'article 26, paragraphe 1, phrase 1 du RGPD. Ces processus de traitement sont décrits dans l'annexe 1 ainsi que dans l'accord sur la responsabilité commune, dont des extraits substantiels sont mis à votre disposition sur simple demande par le groupe Leica Camera. Vous pouvez adresser votre demande aux coordonnées du groupe Leica Camera mentionnées au présent point 1 ainsi que dans l'annexe 1 (pour les filiales respectives du groupe Leica Camera).

Leica Camera AG est responsable de l'exécution des obligations d'information selon les articles 13 et 14 du RGPD.

Si vous avez des questions ou des suggestions concernant la protection des données ou si vous souhaitez exercer vos droits conformément à l'article 15 et suivants du RGPD, n'hésitez pas à vous adresser aux entreprises du groupe Leica Camera mentionnées dans la présente déclaration de protection des données en utilisant les coordonnées indiquées ici et dans l'annexe 1.

Vous pouvez également adresser vos questions sur le SLA et son principe de fonctionnement directement au service d'assistance de l'exploitant du SLA, LegalTegrity, Platz der Einheit 2, D-60323 Frankfurt-sur-le-Main, Allemagne (« LegalTegrity ») à l'adresse courriel suivante support@legaltegrity.com ou

par téléphone au +49 69 9999 88 38. Si vous vous adressez à LegalTegrity pour des questions relatives au SLA et à son fonctionnement, LegalTegrity traitera sous sa propre responsabilité les données à caractère personnel que vous lui fournissez dans le cadre de votre demande. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur la déclaration de confidentialité de LegalTegrity, veuillez vous adresser à LegalTegrity.

En revanche, LegalTegrity traite des données à caractère personnel collectées dans le cadre de signalements réalisés via le SLA pour le compte de Leica Camera AG (cf. point 6).

Attention : si vous avez effectué votre signalement via le système SLA de manière anonyme, le fait de nous contacter ensuite pour des questions relatives au système SLA, à la protection des données ou à l'exercice de vos droits peut impliquer que Leica Camera AG et/ou, le cas échéant, la filiale que vous avez contactée, puisse faire le lien entre votre prise de contact et votre signalement et que vous perdriez ainsi votre anonymat.

2 Préposé à la protection des données

Vous pouvez contacter le préposé à la protection des données de Leica Camera AG à l'adresse suivante : DPO@leica-camera.com. Si un préposé à la protection des données est désigné pour les filiales respectives, vous trouverez les coordonnées correspondantes dans l'annexe 1.

3 Objet de la protection des données

Selon l'article 4, point 1 du règlement général sur la protection des données (« RGPD »), sont considérées comme étant des données à caractère personnel toutes les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Cela peut notamment être votre nom mais aussi un comportement documenté associé à votre personne. Les données à caractère personnel sont également désignées ci-après par le simple terme de « données ».

4 Quand vos données personnelles sont-elles traitées ?

Vos données personnelles sont traitées dans le cadre du SLA :

- lorsque vous consultez le site Web du SLA,
- lorsque vous fournissez vous-même une information ou lorsque vous vous adressez au groupe Leica Camera par le biais des coordonnées mentionnées au point 1 en fournissant votre nom, votre adresse électronique ou toute autre information permettant de vous identifier, ou
- lorsqu'un lien avec votre personne résulte d'une information fournie par un tiers ou en rapport avec celle-ci. Cela peut être le cas si vous êtes vous-même accusé d'un comportement fautif ou si votre personne est mentionnée par le lanceur d'alerte en rapport avec le comportement fautif présumé d'une autre personne, par exemple parce que vous êtes cité comme témoin du comportement fautif.

5 Collecte automatisée des données

Lorsque vous accédez au site Web du SLA, et pour des raisons techniques, votre terminal transmet automatiquement les données suivantes :

- type et version du navigateur,

- système d'exploitation utilisé,
- lien URL de référence,
- nom d'hôte de l'ordinateur d'accès,
- heure de la demande au serveur,
- adresse IP.

Ces données ne sont traitées que pour fournir les contenus du SLA ainsi que la mise à disposition des fonctions du SLA. Ces données ne sont ni enregistrées ni combinées avec d'autres données personnelles que vous transmettez dans le cadre d'un signalement via notre SLA.

6 Exploitation du système des lanceurs d'alerte (SLA)

Le SLA est mis à disposition par le prestataire de services LegalTegrity GmbH, Platz der Einheit 2, D-60323 Francfort-sur-le-Main, Allemagne (« LegalTegrity »). LegalTegrity traite les données personnelles pour le compte de Leica Camera AG, c'est-à-dire exclusivement selon les instructions de Leica Camera AG (cf. article 4 n° 8, article 28 du RGPD).

7 Signalements soumis via le SLA

7.1 Type de signalement

En tant que lanceur d'alerte, le SLA vous permet de transmettre votre signalement des deux façons suivantes.

a) Signalement anonyme

Vous pouvez soumettre votre signalement de manière anonyme. Dans ce cas, votre identité n'est connue ni de Leica Camera AG, ni des filiales éventuellement concernées par le signalement, ni de l'équipe de recherche de Deloitte GmbH.

Attention :

si vous indiquez votre adresse électronique à la fin du processus de signalement ou si vous fournissez des informations permettant de vous identifier à un autre moment du processus, votre signalement ne sera plus anonyme. N'oubliez pas non plus que votre adresse électronique et votre nom ne sont pas les seuls éléments qui permettent de vous identifier et que d'autres informations peuvent également permettre de vous identifier. Cela peut être le cas, par exemple, si vous êtes le seul témoin d'un événement, par exemple, du fait de votre position dans l'entreprise concernée du groupe Leica Camera, de votre présence physique ou d'une autorisation d'accès spéciale.

b) Signalement confidentiel (non anonyme)

Dans le cas d'un autre signalement, vos données personnelles seront divulguées aussi bien à l'équipe de recherche de Deloitte GmbH qu'aux collaborateurs de Leica Camera AG chargés

en interne de traiter le signalement et, si ce dernier concerne une filiale, aux collaborateurs responsables de cette filiale, et, ce, aux fins de l'analyse du signalement.

7.2 Données concernant l'enregistrement de l'incident

Si, en tant que lanceur d'alerte, vous soumettez un signalement via le SLA, vous devez fournir les informations suivantes :

- catégorie de l'incident à signaler,
- pays et, le cas échéant, société du groupe Leica à laquelle le signalement se rapporte,
- description de l'incident à signaler,
- lieu de l'incident,
- date et heure de l'incident,
- nom et position des personnes impliquées,
- nom et position des témoins potentiels,
- informations sur l'existence / l'absence de documentation physique ou de preuves de l'incident,
- votre relation avec le groupe Leica Camera.
- En cas de signalement d'un vol, vous devez en outre fournir des informations sur l'endroit où l'objet du vol se trouvait avant d'être dérobé.

Vous pouvez également fournir des informations complémentaires sur l'incident et mettre à disposition des documents relatifs à l'incident. **Vous avez la possibilité de supprimer ou de rendre méconnaissables les informations qui vous identifient personnellement avant de télécharger les documents.**

À la fin du processus, vous avez la possibilité d'indiquer votre adresse courriel si vous souhaitez que Leica Camera AG vous informe par courriel de l'état d'avancement du traitement de votre signalement.

7.3 Données d'accès pour les lanceurs d'alerte et informations complémentaires

Une fois le signalement soumis, un numéro de référence s'affiche pour vous. Vous devez, en outre, créer et renseigner votre code PIN à quatre chiffres. Le numéro de référence et le code PIN que vous avez choisi vous permettent de vous informer à tout moment de l'état d'avancement de votre signalement dans le SLA, de compléter d'autres informations relatives à votre signalement et, le cas échéant, de répondre à des questions, par exemple dans le cadre de la fonction de chat du SLA.

Veillez noter qu'il n'est pas possible de réinitialiser le code d'accès ou le code PIN. Si vous les avez oubliés, vous devez créer une nouvelle information.

7.4 Finalités du traitement des données

- a) Réception du signalement

Leica Camera AG traite vos données personnelles pour la réception et la vérification initiale du signalement, ainsi que, dans le cas de signalements concernant une filiale, pour l'attribution du signalement à cette filiale.

b) Mesures de suivi des signalements concernant Leica Camera AG

En cas de signalements concernant Leica Camera AG, Leica Camera traite vos données personnelles afin de vérifier et d'enquêter de manière plus approfondie sur les incidents signalés ainsi que pour décider des contre-mesures nécessaires comme de leur mise en œuvre respective.

c) Traitement des signalements concernant les filiales

En cas de signalements concernant une filiale, Leica Camera AG traite vos données personnelles afin d'examiner et de transmettre le signalement (y compris une recommandation pour la suite de la procédure) à la filiale concernée. Le traitement est également effectué dans le but de mener conjointement une enquête plus approfondie sur les incidents signalés et de se concerter sur les contre-mesures nécessaires et leur mise en œuvre.

Leica Camera AG est responsable de ces traitements conjointement avec la filiale concernée.

d) Traitement de votre adresse courriel pour vous tenir informé des suites de votre signalement

Si, en tant que lanceur d'alerte, vous avez indiqué que vous souhaitez être informé par courriel de l'état d'avancement de votre signalement ou être contacté par courriel en cas de questions, Leica Camera AG traitera votre adresse électronique afin de vous informer en conséquence ou de vous contacter en cas de questions.

e) Traitement de votre adresse électronique dans le cadre des signalements concernant les filiales

Si, en tant que lanceur d'alerte, vous avez indiqué que vous souhaitez être informé par courriel de l'état d'avancement de votre signalement ou être contacté par courriel en cas de questions, alors Leica Camera AG traite votre adresse électronique pour répondre à vos questions, ou la transmet à l'équipe de recherche de Deloitte afin que celle-ci puisse vous contacter pour toute question.

Leica Camera AG est responsable de ces traitements conjointement avec la filiale concernée.

Leica Camera AG traite vos données personnelles afin de prévenir et d'élucider les comportements illicites et/ou préjudiciables à l'entreprise de la part de collaborateurs du groupe Leica Camera ou d'autres personnes.

7.5 Transmission de vos données personnelles

a) Transmission de vos données personnelles à Deloitte

Leica Camera AG transmet les signalements reçus et les données qu'ils contiennent, ainsi que les informations complémentaires que les lanceurs d'alerte mettent éventuellement à notre disposition sur demande, à Deloitte GmbH, Schwannstrasse 6, D-40476 Düsseldorf, Allemagne (« Deloitte ») pour un premier examen et une évaluation des signalements entrants et dans le but d'une enquête plus approfondie et de la recherche de solutions par l'équipe de recherche (par ex. élaboration des mesures qui en découlent).

En cas de signalements concernant une filiale, Leica Camera AG transmet en outre votre adresse électronique à Deloitte afin de permettre à l'équipe de recherche de vous contacter en cas de questions.

Deloitte traite vos données à caractère personnel sous sa propre responsabilité. Cela implique que, concernant le traitement des données effectué par Deloitte, la responsabilité du groupe Leica Camera ne peut en rien être engagée. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur la déclaration de confidentialité de Deloitte, veuillez vous adresser à Deloitte.

b) Transmission de vos données personnelles à la filiale concernée

En cas de signalement concernant une filiale, Leica Camera AG transmet les signalements reçus et les données qu'ils contiennent, ainsi que les informations complémentaires que les lanceurs d'alerte peuvent mettre à notre disposition sur demande, à la filiale concernée afin de poursuivre l'examen et l'enquête sur les incidents signalés et de décider des contre-mesures nécessaires et de leur mise en œuvre.

Leica Camera AG est responsable de ces traitements conjointement avec la filiale concernée.

7.6 Bases juridiques

a) Réception et vérification des signalements

La base juridique du traitement, y compris de la transmission à Deloitte et à la filiale concernée,

- des données personnelles des lanceurs d'alerte et d'autres personnes (notamment des personnes accusées ou des témoins),
- ainsi que les informations complémentaires que les lanceurs d'alerte ont éventuellement mises à disposition sur demande

la réception et la vérification des signalements sont basées sur notre intérêt légitime, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD. Leica Camera AG a un intérêt légitime et prépondérant à la réception et à la vérification des signalements susceptibles de permettre une prévention ou une répression de comportements illicites et/ou préjudiciables aux affaires en rapport avec le groupe Leica Camera. Dans le cas de signalements en rapport avec une filiale, Leica Camera AG poursuit également les intérêts de la filiale concernée.

b) Mesures de suivi en cas de délits commis par des collaborateurs de Leica Camera AG

La base juridique du traitement des données personnelles des collaborateurs de Leica Camera AG mis en cause, y compris leur transmission à Deloitte, pour la détection de délits ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail est constituée par l'article 26, paragraphe 1, phrase 2 de la loi fédérale sur la protection des données (« BDSG »).

- c) Mesures de suivi en cas d'autres infractions commises par des collaborateurs de Leica Camera AG, d'infractions commises par des collaborateurs des filiales ou d'infractions commises par d'autres personnes

La base juridique pour le traitement de données à caractère personnel

- des collaborateurs incriminés de Leica Camera AG ou de ses filiales
- d'autres personnes mises en cause

(y compris la transmission à Deloitte et, en cas d'infraction en rapport avec une filiale, à la filiale concernée) dans le but d'élucider divers comportements illicites et/ou préjudiciables aux activités commerciales en rapport avec le groupe Leica Camera est notre intérêt légitime, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD.

Leica Camera AG a un intérêt légitime et prépondérant à traiter des données personnelles dans le cadre des signalements qui permettent d'empêcher de manière préventive ou d'élucider de manière répressive les comportements illicites et/ou préjudiciables aux affaires en rapport avec le groupe Leica Camera. En cas d'infractions commises par les collaborateurs des filiales, Leica Camera AG poursuit également les intérêts de la filiale concernée.

- d) Base juridique pour le traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et des témoins dans le cadre de mesures de suivi

La base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins dans le cadre de mesures de suivi est notre intérêt légitime selon l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD.

Leica Camera AG a un intérêt légitime et prépondérant à traiter des données personnelles dans le cadre des signalements qui permettent d'empêcher de manière préventive ou d'élucider de manière répressive les comportements illicites et/ou préjudiciables aux affaires en rapport avec le groupe Leica Camera. En cas d'infractions commises par les collaborateurs des filiales, Leica Camera AG poursuit également les intérêts de la filiale concernée.

- e) Traitement de votre adresse électronique dans le cadre des signalements concernant Leica Camera AG et ses filiales

Si, en tant que lanceur d'alerte, vous avez indiqué que vous souhaitez être informé par courriel de l'état d'avancement de votre signalement ou être contacté par courriel en cas de questions, Leica Camera AG a un intérêt légitime au traitement aux fins susmentionnées, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD. En cas de signalements en rapport avec les filiales, Leica Camera AG transmet en outre votre

adresse électronique à Deloitte afin de permettre à l'équipe de recherche de vous contacter en cas de questions. Il s'agit là d'un intérêt légitime de Leica Camera AG et d'un intérêt légitime poursuivi par Leica Camera AG pour la filiale concernée.

8 Traitement des données par les filiales

8.1 Traitement des signalements / finalités du traitement des données

En cas de signalement concernant une filiale, la filiale concernée traite vos données personnelles afin de mener une enquête conjointe plus approfondie sur les incidents signalés, ainsi que pour décider des contre-mesures nécessaires comme de leur mise en œuvre respective à l'encontre des collaborateurs incriminés de la filiale concernée et d'autres personnes incriminées.

Leica Camera AG est responsable de ces traitements conjointement avec la filiale concernée.

Le traitement de vos données personnelles a pour but de prévenir et d'élucider les comportements illicites et/ou préjudiciables à l'entreprise de la part de collaborateurs de la filiale ou d'autres personnes.

8.2 Transmission de vos données personnelles

La filiale concernée transmet à Deloitte et à Leica Camera AG les informations complémentaires et conclusions obtenues dans le cadre de l'enquête plus approfondie sur les incidents, aux fins mentionnées au point 8.1.

Leica Camera AG est responsable de ces traitements conjointement avec la filiale concernée.

8.3 Bases juridiques

Les bases juridiques

- pour le traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et d'autres personnes (notamment les personnes accusées ou les témoins), ainsi que des informations complémentaires que les lanceurs d'alerte ont éventuellement fournies sur demande
- pour la transmission de ces données à Deloitte et à Leica Camera AG

aux fins mentionnées aux points 8.1 et 8.2 **sont indiquées dans l'annexe 1 pour les filiales situées en dehors de l'Allemagne.**

Les bases juridiques énoncées ci-après s'appliquent aux filiales allemandes.

- a) Mesures de suivi en cas de délits commis par des collaborateurs de la filiale

La base juridique du traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause, y compris la transmission de ces données à Deloitte et à Leica Camera AG, pour la détection d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, est constituée par l'article 26, paragraphe 1, deuxième phrase, de la loi fédérale sur la protection des données (« BDSG »).

- b) Mesures de suivi en cas d'autres infractions commises par des collaborateurs de la filiale ou d'autres personnes

Base juridique pour le traitement de données à caractère personnel

- des collaborateurs incriminés des filiales
- d'autres personnes mises en cause

(y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le but d'élucider d'autres comportements illicites et/ou préjudiciables aux activités commerciales en rapport avec le groupe Leica Camera est notre intérêt légitime, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD.

- c) Traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins dans le cadre des mesures de suivi

La base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins est notre intérêt légitime, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD.

Dans la mesure où la base juridique du traitement est constituée par l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD, le traitement est nécessaire pour préserver les intérêts légitimes prépondérants de la filiale concernée du point de vue de la prévention ou de la répression de comportements illicites et/ou préjudiciables aux affaires. En outre, les filiales concernées poursuivent également l'intérêt prépondérant similaire de Leica Camera AG concernant la prévention ou la répression des comportements susmentionnés en rapport avec le groupe Leica Camera.

9 Durée de stockage

Les signalements et les informations complémentaires sont supprimés du SLA deux mois après la fin de l'enquête correspondante. De plus, Leica Camera AG et les filiales concernées conservent les données personnelles liées à un signalement pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans, à compter de la fin de l'année au cours de laquelle l'enquête a été clôturée et où le signalement a été traité de manière définitive. Si le signalement fait l'objet d'une procédure administrative ou (pré)judiciaire, la période de conservation commence à la fin de la procédure correspondante.

En cas de signalement infondé ou non étayé, nous supprimons les données personnelles immédiatement après la clôture de l'enquête.

La base juridique du stockage est notre intérêt légitime, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD. Le stockage est nécessaire pour la documentation interne, ainsi que pour faire valoir, exercer ou défendre des droits juridiques. C'est également l'intérêt légitime de Leica Camera AG ou de la filiale concernée.

10 Signalements abusifs

10.1 Signalements abusifs en rapport avec Leica Camera AG

Si, en tant que lanceur d'alerte, vous soumettez un signalement abusif, c'est-à-dire des signalements manifestement faux ou mensongers, en rapport avec Leica Camera AG, Leica Camera traite vos données personnelles afin de prendre des mesures répressives à votre encontre, notamment pour engager des mesures relevant du droit du travail.

La base juridique du traitement de vos données personnelles est l'article 26, paragraphe 1, phrase 2 de la loi fédérale sur la protection des données (« BDSG »), dans la mesure où vous êtes un collaborateur de Leica Camera AG et où le signalement abusif peut être considéré comme une violation grave des obligations ou un délit en rapport avec la relation de travail. Dans les autres cas, la base juridique est notre intérêt légitime, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD. Leica Camera AG a un intérêt légitime à sanctionner les signalements abusifs et à prendre les mesures qui s'imposent.

10.2 Signalements abusifs en rapport avec une filiale

Si, en tant que lanceur d'alerte, vous soumettez un signalement abusif en rapport avec une filiale, Leica Camera AG ainsi que la filiale concernée traitent vos données personnelles afin d'engager des mesures répressives à votre encontre, notamment pour prendre des mesures relevant du droit du travail.

Pour connaître la base juridique du traitement de vos données personnelles, **veuillez consulter l'annexe 1 pour les filiales situées en dehors de l'Allemagne.**

La base juridique du traitement de vos données personnelles est l'article 26, paragraphe 1, phrase 2 de la loi fédérale sur la protection des données (« BDSG »), dans la mesure où vous êtes un collaborateur de Leica Camera AG et où le signalement abusif peut être considéré comme une violation grave des obligations ou un délit en rapport avec la relation de travail. Dans les autres cas, la base juridique est notre intérêt légitime conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD. Leica Camera AG a un intérêt légitime à sanctionner les signalements abusifs en rapport avec une filiale et à prendre les mesures qui s'imposent.

Les bases juridiques énoncées ci-après s'appliquent aux filiales allemandes.

La base juridique du traitement de vos données personnelles est l'article 26, paragraphe 1, phrase 2 de la loi fédérale sur la protection des données (« BDSG »), dans la mesure où vous êtes un collaborateur de la filiale concernée et où le signalement abusif peut être considéré comme une violation grave des obligations ou un délit en rapport avec la relation de travail. Dans les autres cas, la base juridique est notre intérêt légitime, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD.

Dans la mesure où la base juridique du traitement est constituée par l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD, le traitement est nécessaire pour préserver les intérêts légitimes prépondérants de la filiale concernée afin de sanctionner les signalements abusifs et de prendre les mesures appropriées.

10.3 Durée de stockage

Leica Camera AG ainsi que les filiales concernées conservent les données personnelles du lanceur d'alerte liées à un signalement abusif pendant une période de 10 ans, à compter de la fin de l'année au cours de laquelle l'enquête a été clôturée et où le signalement a été traité de manière définitive. Si le signalement fait l'objet d'une procédure administrative ou (pré)judiciaire, la période de conservation commence à la fin de la procédure correspondante.

La base juridique du stockage est notre intérêt légitime, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD. Le stockage est nécessaire pour la documentation interne, ainsi que pour faire valoir, exercer ou défendre des droits juridiques. C'est également l'intérêt légitime de Leica Camera AG ou de la filiale concernée.

11 Prise de contact via nos coordonnées

Si vous envoyez une demande via les coordonnées indiquées au point 1 par exemple pour poser au groupe Leica Camera (par voie électronique ou postale) des questions sur le fonctionnement du SLA ou sur la protection des données, alors les données suivantes sont traitées :

- votre nom, si vous l'indiquez dans votre demande
- l'heure et la date de votre demande, ainsi que les autres informations que vous fournissez dans votre demande

et, en fonction du mode de contact que vous avez choisi ou des coordonnées que vous avez fournies :

- votre adresse électronique et/ou
- votre adresse postale.

Le traitement se fait en vertu de l'intérêt légitime de Leica Camera AG ou de ses filiales, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD. Il existe un intérêt légitime à traiter efficacement votre demande. L'entreprise du groupe Leica Camera que vous avez contactée est responsable de ce traitement.

Vos demandes seront supprimées dès qu'elles ne seront plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées. C'est le cas lorsque votre demande a été traitée de manière définitive par l'entreprise concernée du groupe Leica Camera.

Attention : si vous avez soumis votre signalement via le système SLA de manière anonyme, le fait de nous contacter ensuite pour des questions relatives au système SLA ou à la protection des données peut impliquer que votre prise de contact puisse être associée à votre signalement et que vous perdriez ainsi votre anonymat.

12 Cookies et technologies similaires

Sur le site Web du SLA, Leica Camera AG utilise des « cookies » afin de pouvoir proposer certaines fonctions du SLA. Les cookies sont de petits fichiers enregistrés sur votre terminal au moyen de votre navigateur Internet. Nous utilisons une technologie similaire de stockage local (« Local Storage »). Ce faisant, des données sont enregistrées localement dans la mémoire cache de votre navigateur et peuvent y rester et être lues même après la fermeture de la fenêtre du navigateur ou du programme – dans la mesure où vous ne supprimez pas les données contenues par la mémoire cache – (ci-après dénommés collectivement les « cookies et technologies similaires »).

Leica Camera AG utilise uniquement des cookies et technologies similaires strictement nécessaires à l'exploitation et à la fonctionnalité du site Web du SLA. Ils aident à rendre ce site Web techniquement accessible et utilisable et offrent des fonctionnalités essentielles et fondamentales ; ces cookies et technologies similaires garantissent par exemple la protection du site Web du SLA contre des attaques et permettent la navigation sur le site, ainsi que l'accès à des zones sécurisées du site Web.

Conformément à l'article 25, paragraphe 2, n° 2 de la loi sur la protection des données dans le secteur des télécommunications et des télémedias (« TTDSG », Telekommunikation-Telemedien-Datenschutz-Gesetz), Leica Camera AG utilise les cookies strictement nécessaires sans votre consentement. Dans la mesure où des données personnelles provenant de ces cookies sont traitées, le traitement a lieu afin

de garantir que le site Web du SLA et les fonctions qui y sont liées puissent être utilisés ainsi que pour garantir la sécurité du site Web. C'est également l'intérêt légitime de Leica Camera AG, selon l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD.

Les données personnelles sont effacées à la fin de la journée. Ces données ne permettent pas d'identifier le lanceur d'alerte. En outre, les données ne sont pas combinées pour identifier le lanceur d'alerte.

Dans la mesure où des cookies ou des technologies similaires sont utilisés, vous en avez le contrôle total via le gestionnaire de cookies sur le site du SLA.

13 Mise à disposition de vos données

En tant que lanceur d'alerte, vous n'êtes pas tenu par la loi ou par contrat de fournir vos données personnelles. Au contraire, vous avez la possibilité d'effectuer votre signalement de manière anonyme.

Attention :

si vous indiquez votre adresse électronique à la fin du processus de signalement ou si vous fournissez des informations permettant de vous identifier à un autre moment du processus, votre signalement ne sera plus anonyme. N'oubliez pas non plus que votre adresse électronique et votre nom ne sont pas les seuls éléments qui permettent de vous identifier et que d'autres informations peuvent également permettre de vous identifier. Cela peut être le cas si vous êtes le seul témoin d'un événement, par exemple, du fait de votre position dans l'entreprise concernée du groupe Leica Camera, de votre présence physique ou d'une autorisation d'accès spéciale.

Dans certains cas, la suppression de toutes les informations permettant de vous identifier peut donc avoir pour conséquence qu'un incident que vous avez signalé ne puisse pas être suivi ou ne l'être que de manière limitée. Dans ce cas, le SLA vous demandera de fournir des informations supplémentaires. Vous n'êtes toutefois pas obligé de le faire.

Par ailleurs, les lanceurs d'alerte ou autres utilisateurs ne sont pas tenus par la loi ni par contrat de fournir des données à caractère personnel et la fourniture de ces données n'est pas non plus nécessaire à la conclusion d'un contrat.

La mise à disposition des données personnelles est toutefois nécessaire dans une certaine mesure pour que les fonctions et les contenus du SLA puissent être mis à votre disposition et que les demandes puissent être reçues et traitées. Sans la mise à disposition de vos données personnelles, cela n'est pas possible ou seulement de manière limitée.

14 Origine des données

Si vous êtes mentionné comme accusé, témoin ou autre tiers dans un signalement ou si un signalement permet de tirer des conclusions sur votre personne, Leica Camera AG reçoit vos données personnelles de la part des lanceurs d'alerte. Les catégories de données personnelles qui sont traitées à votre sujet peuvent être consultées au point 7.2.

En cas de signalements concernant une filiale, la filiale concernée reçoit

- les données personnelles susmentionnées des lanceurs d'alerte, accusés, témoins et autres tiers ainsi que
- les informations complémentaires et conclusions de l'enquête

de la part de l'équipe de recherche de Deloitte et de Leica Camera AG.

De même, Leica Camera AG reçoit dans ces constellations des données à caractère personnel provenant d'informations complémentaires et des conclusions de l'enquête de la part de la filiale concernée et de l'équipe de recherche de Deloitte.

15 Transmission de vos données

Une transmission de vos données au-delà de ce qui est décrit dans la présente déclaration de protection des données n'a lieu que comme énoncé ci-après.

- a) Dans des cas exceptionnels, il peut arriver que Leica Camera AG ou les filiales concernées soient obligées de coopérer avec les autorités, en particulier les autorités de poursuite pénale, les autorités fiscales, les autorités de surveillance réglementaires. La base juridique pour les traitements de données en relation avec ces obligations est constituée par l'article 6, paragraphe 1, point c du RGPD.
- b) En outre, Leica Camera AG ou les filiales concernées transmettent vos données à des autorités (en particulier des autorités de poursuite pénale, des autorités fiscales, des autorités de surveillance réglementaire), à des tribunaux (dans le cadre de procédures [pré]judiciaires), à des conseillers externes (par ex. des avocats) aux fins suivantes :
 - en cas d'indices concrets d'infractions, à des fins de poursuites pénales, de prévention des risques ou de poursuites judiciaires ;
 - pour l'administration des preuves et la constatation, l'exercice ou la défense de droits.

Le traitement est effectué sur la base des intérêts légitimes prépondérants susmentionnés, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD.

En cas de délits ou de manquements graves à leurs obligations par des collaborateurs en rapport avec la relation de travail, la base juridique de la transmission des données personnelles des collaborateurs :

- de Leica Camera AG par Leica Camera AG ou des filiales allemandes par la filiale concernée est constituée par l'article 26 paragraphe 1, phrase 2 de la loi fédérale sur la protection des données (« BDSG »).
 - de la filiale concernée **en dehors de l'Allemagne** par cette filiale mentionnée à [l'annexe 1](#).
- c) Vos données personnelles peuvent également être transmises si Leica Camera AG ou également les filiales concernées sont exposées à d'autres revendications de tiers qui incluent une information sur vos données. Il peut s'agir notamment de revendications de personnes concernées dans le cadre de l'exercice de leurs droits conformément au chapitre III du RGPD. Un renseignement permettant de tirer des conclusions sur l'identité des lanceurs d'alerte n'est fourni qu'après une pesée minutieuse des intérêts et dans la mesure où les intérêts des lanceurs d'alerte ne prévalent pas sur les intérêts de la personne qui fait la demande.

- d) En outre, un échange de données à caractère personnel a lieu lorsque vous faites valoir vos droits de personne concernée vis-à-vis de Leica Camera AG et/ou de ses filiales et que celles-ci sont conjointement responsables du traitement de vos données à caractère personnel. Cet échange est nécessaire pour permettre à Leica Camera AG et aux filiales de respecter pleinement vos droits. La base juridique du traitement pour respecter notre obligation légale est constituée par l'article 6, paragraphe 1, point c du RGPD en relation avec les articles 15 à 21 du RGPD.
- e) Leica Camera AG ou les filiales concernées font appel à des entreprises tierces et à des prestataires de services externes, désignés par le terme de sous-traitants (cf. article 4 n° 8, article 28 du RGPD), liés par contrat pour le traitement des signalements et des processus et enquêtes qui y sont liés. Dans de tels cas, les données à caractère personnel sont transmises à ces sous-traitants afin de permettre à Leica Camera AG et à ses filiales de bénéficier de leurs services. Ces sous-traitants traitent les données à caractère personnel exclusivement dans le cadre du mandat correspondant et sont liés par des instructions rigoureuses.

Outre les sous-traitants déjà mentionnés dans la présente déclaration de protection des données, Leica Camera AG ou les filiales concernées font également appel aux catégories suivantes de sous-traitants :

- fournisseur de services informatiques,
- fournisseur de services cloud,
- fournisseur de services logiciels.

16 Vos droits

En ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel, vous disposez, dans certains cas, des droits décrits ci-après. Vous pouvez faire valoir vos droits en envoyant une demande par voie postale ou électronique aux adresses indiquées au point 1 ci-dessus.

Attention : si vous avez soumis votre signalement via le SLA de manière anonyme, le fait de nous contacter pour faire valoir vos droits peut impliquer que votre prise de contact puisse être associée à votre signalement et que vous ne soyez plus anonyme.

16.1 Droit d'information

Vous avez le droit d'obtenir à tout moment, sur demande, des informations sur les données personnelles vous concernant traitées par Leica Camera AG et/ou ses filiales dans le cadre de l'article 15 du RGPD.

16.2 Droit de rectification de données inexactes

Vous avez le droit de nous demander de rectifier sans délai les données à caractère personnel vous concernant si elles sont inexactes.

16.3 Droit de suppression

Conformément à l'article 17 du RGPD, vous avez le droit de demander l'effacement des données à caractère personnel vous concernant.

16.4 Droit de limitation du traitement

Vous avez le droit de demander la limitation du traitement conformément à l'article 18 du RGPD.

16.5 Droit d'opposition

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement des données à caractère personnel vous concernant, effectué notamment sur la base de l'article 6, paragraphe 1, point e ou f, du RGPD, conformément à l'article 21 du RGPD. Le traitement de vos données à caractère personnel cessera, à moins que nous ne puissions avancer des raisons impérieuses et légitimes prévalant sur vos intérêts, vos droits et vos libertés, ou que le traitement ait pour fin de faire valoir, exercer ou défendre des droits en justice.

16.6 Droit de recours

En cas de plainte, vous avez le droit de vous adresser à l'autorité de contrôle de votre choix.

16.7 Traitement des données dans le cadre de l'exercice de vos droits

Les données à caractère personnel que vous nous avez transmises dans le cadre de l'exercice de vos droits conformément aux articles 15 à 21 du RGPD sont traitées dans le but d'exercer ces droits, d'en apporter la preuve, ainsi que, le cas échéant, de défendre des positions juridiques. Dans ce contexte, vos données seront conservées pendant trois ans à compter de l'exécution complète de vos droits en tant que personne concernée.

La société Leica Camera AG est responsable, conjointement avec ses filiales, du traitement nécessaire à l'exercice de vos droits.

Ces traitements sont réalisés à des fins de mise en œuvre et de preuve de la mise en œuvre en conformité avec la législation en vigueur et ont pour base légale l'article 6, paragraphe 1, point c du RGPD, en relation avec les articles 15 à 21 du RGPD, puisqu'ils sont nécessaires au respect de notre obligation légale. Dans la mesure où des données à caractère personnel sont traitées à des fins de défense juridique, l'intérêt légitime réside également dans ce traitement, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f du RGPD.

Vous n'êtes pas tenu de fournir vos données personnelles, ni par contrat ni par la loi, mais l'exécution de votre demande d'exercice de vos droits en tant que personne concernée peut être refusée conformément à l'article 12, paragraphe 2, phrase 2, du RGPD si, après y avoir été invité, vous ne fournissez pas les données nécessaires à votre identification univoque.

Annexe 1

Nom / coordonnées de la filiale / du préposé à la protection des données, le cas échéant	Processus de traitement	Base juridique
<p>Leica - Aparelhos Ópticos de Precisão S.A.</p> <p>Rua da Leica 55, 4760-810 Lousado, Vila Nova de Famalicão</p> <p>Portugal</p> <p>personnel/confidentiel</p> <p>Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité)</p> <p>Adresse courriel : vitor.freitas@leica-camera.com</p>	<p>Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et autres personnes (en particulier d'autres personnes accusées ou témoins) - voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Transmission des données personnelles des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>

	<p>Transmission de données personnelles de collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	<p>Base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins (y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	<p>Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
<p>Leica Camera Comercial, Unipessoal, LDA</p> <p>Rua de Sá Bandeira 48/52, 4000-427 Porto</p> <p>Portugal</p> <p>personnel/confidentiel</p> <p>Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité)</p> <p>Adresse courriel : Paulo.Silveira@leica-camera.com</p>	<p>Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et autres personnes (en particulier d'autres personnes accusées ou témoins) - voir points 8.1 et 8.3</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, voir points 8.1 et 8.3</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD

	<p>Transmission des données personnelles des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Transmission de données personnelles de collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins (y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>

<p>Leica Camera SARL</p> <p>134 Rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris</p> <p>France</p> <p>personnel/confidentiel</p> <p>Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité)</p> <p>Adresse courriel : Cyril.Thomas@leica-camera.com</p>	<p>Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et autres personnes (en particulier d'autres personnes accusées ou témoins) - voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Transmission des données personnelles des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Transmission de données personnelles de collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>

	Base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins (y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
<p>Leica Camera Italia S.r.l.</p> <p>Via Mengoni 4, 20121 Milano</p> <p>Italie</p> <p>personnel/confidentiel</p> <p>Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité)</p> <p>Adresse courriel : Vanessa.Bernocchi@leica-camera.com</p>	Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et autres personnes (en particulier d'autres personnes accusées ou témoins) - voir points 8.1 et 8.3	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, voir points 8.1 et 8.3	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	<p>Transmission des données personnelles des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD

	<p>Transmission de données personnelles de collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	<p>Base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins (y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	<p>Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
<p>Leica Smart Projection GmbH</p> <p>Am Leitz-Park 5</p> <p>D - 35578 Wetzlar - Allemagne</p> <p>personnel/confidentiel Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité)</p> <p>Adresse courriel : stephan.albrecht@leica-camera.com</p>	<p>Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et autres personnes (en particulier d'autres personnes accusées ou témoins) - voir points 8.1 et 8.3</p>	Voir la Déclaration de confidentialité
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, voir points 8.1 et 8.3</p>	Voir la Déclaration de confidentialité

	Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3	Voir la Déclaration de confidentialité
	<p>Transmission des données personnelles des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	Voir la Déclaration de confidentialité
	<p>Transmission de données personnelles de collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	Voir la Déclaration de confidentialité
	Base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins (y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2	Voir la Déclaration de confidentialité
	Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2	Voir la Déclaration de confidentialité

<p>LFI - Photographie GmbH</p> <p>Burchardstrasse 14, D-20095 Hamburg</p> <p>Allemagne</p> <p>personnel/confidentiel</p> <p>Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité)</p> <p>Adresse courriel : compliance@lfi-online.de</p>	<p>Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et autres personnes (en particulier d'autres personnes accusées ou témoins) - voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>
	<p>Transmission des données personnelles des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>
	<p>Transmission de données personnelles de collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>

	Base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins (y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2	Voir la Déclaration de confidentialité
	Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2	Voir la Déclaration de confidentialité
Leica Camera Austria GmbH Annagasse 5, 1010 Vienna Autriche personnel/confidentiel Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité) Adresse courriel : Alexander.Sedlak@leica-camera.com	Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et autres personnes (en particulier d'autres personnes accusées ou témoins) - voir points 8.1 et 8.3	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, voir points 8.1 et 8.3	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	Transmission des données personnelles des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail.] à <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG – voir points 8.2 et 8.3	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD

	<p>Transmission de données personnelles de collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	<p>Base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins (y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	<p>Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
<p>Leica Camera Deutschland GmbH</p> <p>Am Leitz-Park 5, D-35578 Wetzlar</p> <p>Allemagne</p> <p>personnel/confidentiel</p> <p>Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité)</p> <p>Adresse courriel : Tim.Habermehl@leica-camera.com</p>	<p>Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et autres personnes (en particulier d'autres personnes accusées ou témoins) - voir points 8.1 et 8.3</p>	Voir la Déclaration de confidentialité
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, voir points 8.1 et 8.3</p>	Voir la Déclaration de confidentialité
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3</p>	Voir la Déclaration de confidentialité

	<p>Transmission des données personnelles des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	Voir la Déclaration de confidentialité
	<p>Transmission de données personnelles de collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	Voir la Déclaration de confidentialité
	<p>Base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins (y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2</p>	Voir la Déclaration de confidentialité
	<p>Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2</p>	Voir la Déclaration de confidentialité
<p>Leica Camera Iberia S.L.</p> <p>Calle de José Ortega y Gasset nº34, 28006, Madrid,</p>	<p>Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et autres personnes (en particulier d'autres personnes accusées ou témoins) - voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>

<p>Espagne</p> <p>personnel/confidentiel</p> <p>Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité)</p> <p>Adresse courriel : compliance.es@leica-camera.com</p>	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Transmission des données personnelles des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Transmission de données personnelles de collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins (y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>

	Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
<p>Leitz-Park Marketing GmbH</p> <p>Am Leitz-Park 6, D-35578 Wetzlar</p> <p>Allemagne</p> <p>personnel/confidentiel</p> <p>Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité)</p> <p>Adresse courriel : Tim.Pullmann@leica-camera.com</p>	Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et autres personnes (en particulier d'autres personnes accusées ou témoins) - voir points 8.1 et 8.3	Voir la Déclaration de confidentialité
	Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, voir points 8.1 et 8.3	Voir la Déclaration de confidentialité
	Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3	Voir la Déclaration de confidentialité
	<p>Transmission des données personnelles des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	Voir la Déclaration de confidentialité

	<p>Transmission de données personnelles de collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>
	<p>Base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins (y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>
	<p>Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>
<p>Leica Eyecare GmbH</p> <p>Am Leitz-Park 5, D-35578 Wetzlar</p> <p>Allemagne</p> <p>personnel/confidentiel</p> <p>Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité)</p> <p>Adresse courriel : compliance@leica-eyecare.com</p>	<p>Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et autres personnes (en particulier d'autres personnes accusées ou témoins) - voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>

	<p>Transmission des données personnelles des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>
	<p>Transmission de données personnelles de collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>
	<p>Base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins (y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>
	<p>Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2</p>	<p>Voir la Déclaration de confidentialité</p>

<p>Leica Camera Classics GmbH</p> <p>Westbahnstrasse 40</p> <p>1070 Vienna,</p> <p>Autriche</p> <p>personnel/confidentiel Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité)</p> <p>Adresse courriel : Alexander.Sedlak@leica-camera.com</p>	<p>Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et autres personnes (en particulier d'autres personnes accusées ou témoins) - voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail</p> <p>, voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>
	<p>Transmission des données personnelles des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD</p>

	<p>Transmission de données personnelles de collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– voir points 8.2 et 8.3</p>	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	Base juridique pour le traitement des données personnelles des lanceurs d'alerte et des témoins (y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
	Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
<p>Leica Camera Ltd.</p> <p>6-8 James Street Marylebone</p> <p>Londres, W1U 1ED</p> <p>Royaume-Uni</p> <p>personnel/confidentiel</p> <p>Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité)</p> <p>Adresse courriel : tatiana.devyaterikova@leica-camera.com</p>	Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alertes et d'autres personnes (en particulier d'autres personnes accusées ou témoins) – cf. points 8.1 et 8.3	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD pour le Royaume-Uni
	Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause pour des infractions ou des manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, cf. points 8.1 et 8.3	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD pour le Royaume-Uni et section 10, partie 2, de l'annexe 1 de la loi sur la protection des données (« Data Protection Act 2018 »)
	Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3	Article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD pour le Royaume-Uni

	<p>Transmission des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail à</p> <p>Deloitte</p> <p>Leica Camera AG</p> <p>– cf. points 8.2 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f du RGPD pour le Royaume-Uni et section 10, partie 2, de l'annexe 1 de la loi sur la protection des données (« Data Protection Act 2018 »)</p>
	<p>Transmission de données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <p>Deloitte</p> <p>Leica Camera AG</p> <p>– cf. points 8.2 et 8.3</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f du RGPD pour le Royaume-Uni</p>
	<p>Base juridique pour le traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et des témoins (y compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f du RGPD pour le Royaume-Uni</p>
	<p>Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2</p>	<p>Article 6, paragraphe 1, point f du RGPD pour le Royaume-Uni</p>
Ernst Leitz Werkstaetten GmbH	<p>Traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alertes et d'autres personnes (en particulier</p>	<p>voir la déclaration de confidentialité</p>

<p>Am Leitz-Park 4</p> <p>D - 35578 Wetzlar</p> <p>Allemagne</p> <p>personnel/confidentiel</p> <p>Local Compliance Representative (Représentant local de la conformité)</p> <p>Adresse courriel : d.blunsch@ernst-leitz-werkstaetten.com</p>	<p>d'autres personnes accusées ou témoins) – cf. points 8.1 et 8.3</p>	
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause pour des infractions ou des manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail, cf. points 8.1 et 8.3</p>	<p>voir la déclaration de confidentialité</p>
	<p>Traitement des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions, voir points 8.1 et 8.3</p>	<p>voir la déclaration de confidentialité</p>
	<p>Transmission des données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale mis en cause en cas d'infractions ou de manquements graves aux obligations en rapport avec la relation de travail à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– cf. points 8.2 et 8.3</p>	<p>voir la déclaration de confidentialité</p>
	<p>Transmission de données à caractère personnel des collaborateurs de la filiale accusés d'autres infractions à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deloitte • Leica Camera AG <p>– cf. points 8.2 et 8.3</p>	<p>voir la déclaration de confidentialité</p>
	<p>Base juridique pour le traitement des données à caractère personnel des lanceurs d'alerte et des témoins (y</p>	<p>voir la déclaration de confidentialité</p>

	compris la transmission à Deloitte et à Leica Camera AG) dans le cadre de mesures de suivi - voir points c)8.1 et 8.2	
	Traitement dans le cadre de signalements abusifs - voir point 10.2	voir la déclaration de confidentialité